



ASSOCIATION DU PERSONNEL STAFF ASSOCIATION

INTERIM REPORT OF THE STAFF ASSOCIATION'S REPRESENTATIVES PARTICIPATING IN THE WORKING GROUP ON PENSIONS

Following the RESCO recommendations, the Executive Board decided, in mid-February 1980, to set up an internal Working Group on Pensions.

According to the terms of reference defined by the Executive Director-General, the Group will present a written report to the Executive Board in June 1980. The report will then be submitted as soon as possible to the Finance Committee.

The following are the essential points which, according to the terms of reference, must be dealt with :

1. Recommendations concerning the adjustment of the pension level in order to take into account the incidence of taxation ;
2. An examination of the financial implications of this adjustment, with a discussion on ways in which it can be financed ;
3. Recommendations concerning the measures to be taken to ensure that, in the event of the dissolution of the Organization, CERN pensions will continue to be paid.

At the end of February the Group undertook its work in this connection. On the basis of the terms of reference, the Group expressed the view that by June next it would be able to submit a written report on items 1 and 2 mentioned above.

However, the Group felt that it would not be able to settle item 3, which raised the important question of guarantees, and certain other matters, until after June 1980.

So far, the Working Group has been bringing up to date and completing all the information and comparisons made by RESCO on pensions. In particular, it has resumed its comparisons with the Services Industriels de Genève, the Co-Ordinated Organizations and the European Communities. Its main task is to examine the pensions and benefits paid by the SIG, Co-ordinated Organizations and the European Communities, compared with those at CERN, after allowing for the various indemnities and for taxation.

On the basis of this examination a proposal will be made for the adjustment of CERN pensions, in order to ensure that the CERN benefits are as closely in line as possible with those of the above organizations.

The financial implications for CERN of such an adjustment are now being examined and the various ways of financing it are being closely studied. The latter include, in particular, the possibility of internal taxation, tax reimbursement, notional pensionable salary, increased contributions, financing of the increase in benefits from the budget, with the possibility of a financial contribution from the staff.

This study calls for close collaboration with the actuary of the Insurance Scheme, and consultations with the various experts in Member States. These consultations will not be easy, but they are essential if CERN is to have the best chance of obtaining approval for this substantial change. It is planned, therefore, that the written conclusions

(items 1 and 2) should be submitted to the Directors-General before mid-June 1980.

As for the other problems, in particular the question of the guarantees (item 3), the Group intends to press ahead in order to complete its work as soon as possible.

D. DEKKERS / G. MAURIN
30 April 1980

COMMENTS OF THE EXECUTIVE COMMITTEE

The Executive Committee has examined the *modus operandi* and the time needed in order to prepare a final report for the Executive Board. Since the Committee feels that everything should be done to ensure a successful outcome of the negotiations on increased pensions, it has decided to recommend the Council of the Staff Association to call off the strike which was planned for next June. Another date will be fixed in autumn 1980.

WORKING CONDITIONS OF STAFF EXPOSED TO RADIATION DURING THEIR WORK

A group of specialists was set up following a petition asking the Staff Association to make a study of this problem. The group has submitted a comprehensive and very detailed report to the Executive Committee. The latter has decided to make this report available to the persons who signed the petition and to members of the Staff Association Council.

The persons who signed the petition are requested, therefore, to ask the Staff Association Secretariat for their copy.

A meeting will be held between the signatories of the petition, the Working Group and Staff Association delegates, and details will be announced in the Weekly Bulletin. The date selected for this meeting is Monday 19 May 1980.

NEW ADMINISTRATIVE CIRCULARS

1. Crediting of Pension Rights for Shift Workers

The Executive Committee has sent to members of the Executive Board a letter in which it clearly sets out the Staff Association's proposals. Persons interested may obtain a copy of this letter from the Staff Association Secretariat or from their delegates.

2. Several other new draft Circulars have been prepared by the Management. These concern :

- . dependent children
- . unemployment insurance
- . mediation
- . CERN's personnel policy.

These Circulars will be discussed at the meeting of the Standing Advisory Committee to be held on 3 June. Staff Association representatives will receive copies of the texts for comment during the week 12-17 May.

COMITE EXECUTIF

APPEL DU COMITE EXECUTIF AU PERSONNEL

Afin de pouvoir maintenir les acquis et de résoudre positivement les nombreux problèmes qui restent ouverts, il est indispensable que le personnel s'engage résolument à participer activement dans l'Association du Personnel. Aucun Groupe électoral ne doit rester sans délégué.

N'attendez pas que les autres pensent et agissent pour vous. Présentez votre candidature.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les nouveaux Statuts de l'Association du Personnel à titre d'essai pour une période d'une année, au terme de laquelle ils devront être confirmés ou amendés.
2. Pour l'immédiat, il sera procédé à la rédaction des modifications aux Statuts demandées par l'Assemblée, et le nouveau texte intégral sera publié dès que possible.
3. Etant donné que les nouveaux Statuts comportent une nouvelle définition de membres, nous rappelons aux attachés non rémunérés qu'ils ne sont plus membres de droit.

Pour devenir membres extraordinaires ils doivent envoyer une demande d'adhésion au Secrétariat de l'Association du Personnel, par une simple note.

Il sera élu deux observateurs au Conseil parmi les membres extraordinaires (attachés non rémunérés et pensionnés).

Nous prions donc les membres extraordinaires de ces catégories d'envoyer leur demande d'adhésion ainsi que leur candidature de délégué au Conseil du Personnel au Secrétariat de l'Association du Personnel avant le 27 mai 1980.

4. L'Assemblée Générale a également voté à l'unanimité une motion que nous reproduisons ci-dessous :

" MOTION SUR LE PROBLEME DES EXPATRIES

Le personnel expatrié, résidant en France ou en Suisse, est souvent confronté à des problèmes graves pour l'obtention d'un permis de travail pour membre de famille, d'un permis de séjour pour les enfants ayant atteint leur majorité ou encore d'un permis de séjour en cas de départ de l'Organisation.

Un certain nombre de cas individuels, qui se sont produits récemment auraient vraisemblablement pu être évités si une information adéquate avait été bien diffusée.

C'est pourquoi le personnel, réuni en Assemblée Générale Ordinaire, demande à l'Association d'entreprendre les actions suivantes :

- a) Organisation d'une réunion d'information à laquelle participeront des personnes compétentes de l'Administration et, éventuellement, des Etats-Hôtes. Cette réunion devrait avoir lieu avant la prochaine discussion du projet LEP au Conseil de l'Organisation.
- b) Publication, avec l'aide de l'Administration, d'un document renseignant le personnel des droits et obligations des membres du personnel et de leur famille sur ces sujets.
- c) Collaboration avec la Direction afin de négocier avec les Etats-Hôtes l'amélioration de la situation juridique."

Le Comité Exécutif a envoyé le texte aux Directeurs Généraux avec une lettre d'accompagnement.

BONIFICATIONS DES DROITS A PENSIONS POUR LES TRAVAILLEURS POSTES

Lors de la séance du 8 mai 1980, la Commission Exécutive, tenant compte des objections de l'Association du Personnel, a décidé de renvoyer l'approbation de cette Circulaire.

Avant la prochaine séance prévue pour le 5 juin, un groupe formé des Chefs de Division intéressés et du Président de l'Association du Personnel, se réunira pour étudier un nouveau texte qui reconnaisse à tous ceux qui font actuellement du roulement, le droit à des bonifications.

Nous espérons parvenir à une solution équitable.

CONDITION DE TRAVAIL DU PERSONNEL PROFESSIONNELLEMENT EXPOSE AUX RADIATIONS

Suite à une pétition demandant à l'Association du Personnel d'étudier ce problème, un groupe d'experts avait été formé. Ce groupe a soumis un rapport complet et très circonstancié au Comité Exécutif qui a décidé de le mettre à disposition des signataires de la pétition et des membres du Conseil de l'Association du Personnel.

Les signataires, les membres du groupe de travail et les délégués de l'Association du Personnel sont invités à une réunion d'information :

Le LUNDI 19 MAI à 17h,00
dans la Salle de Conférence du PS

ELECTIONS AU CONSEIL DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL

Suite à l'approbation, par l'Assemblée générale annuelle du 9.5.1980, du nouveau texte des Statuts de l'Association, des élections auront lieu cette année dans chaque Groupe électoral (Article 40. de ces nouveaux Statuts).

CALENDRIER DES ELECTIONS

La Commission électorale, au cours de sa réunion du 12 mai 1980, a fixé le calendrier des élections pour cette année comme suit :

27 mai 1980, 17h00 : Clôture de la réception des actes de candidature.

3 juin 1980 : Expédition des bulletins de vote par les Scrutateurs.

11 juin 1980, 17h00 : Clôture de la réception du scrutin.

12 juin 1980, 9h00 : Dépouillement du scrutin en public par les Scrutateurs.

Les membres du personnel sont invités à se présenter comme candidats de leur Groupe électoral avant le 27 mai 1980, 17h00 :

- . soit en complétant le formulaire d'acte de candidature reproduit à l'intérieur de ce bulletin,
- . soit en prenant contact avec l'un des Scrutateurs de l'Association pour tout renseignement complémentaire :

- MARAIS Odette Mme, DD, 2366
- ZAPF Werner, PE, DG, FI, TH, 4466
- CAVALLARI Giorgio, EF, 3788
- BERTRAND Jean-Claude, EP, 4712
- FOGLI Pierre, HS, 4464
- BIDON Serge, ISR, 3731
- MARCARINI Elio, 3487] PS
- RENOU André, 2615]
- MALAVALLON André, 4153] SB
- MEMBRARD Fernand, 2348]
- MERLINO Angelo, SPS, 4614

CLUBS

RUGBY CLUB

Résultats

En match amical contre les douaniers, RC CERN a gagné sur un score de 33 à 17.

Prochains matches

Samedi 17 mai, match de championnat pour CERN I, contre RC NEUCHÂTEL à 15h. (heure suisse) au CERN.

Mardi 20 mai, match amical contre les Pompiers du CERN à 18h sur le terrain de St. Genis.

Mercredi 21 mai, "Assemblée Générale" à 19h. au Bâtiment 4, 4ème étage, Salle de Conférence de la Théorie. Tous les anciens et nouveaux venus sont conviés à cette assemblée.

FOOTING CLUB

COURSE A TRAVERS LE CERN

Le relais pédestre sera organisé cette année le MERCREDI 4 JUIN, entre 12h.00 et 13h.00, par équipe de 6 coureurs.

Distances: 1000 - 800 - 800 - 500 - 500 - 300m.

Les équipes doivent être représentatives soit d'une Division, d'un Service, d'un Groupe, ou d'une Entreprise.

Les groupements de coureurs sans affinité administrative seront refusés, afin d'éviter les abus ou les associations des meilleurs.

Des équipes féminines de 3 personnes sont invitées à s'inscrire également, pour ces dernières le parcours est réduit à 3 relais de 250 - 250 - 300m.

Le Challenge OPITZ sera confié pour un an à l'équipe senior classée première. Le Challenge VAUX à la première équipe vétérans "A", c'est-à-dire à tous les coureurs nés en 1945, 1944, 1943, 1942 et 1941. Le Challenge Galland est réservé aux vétérans "B", c'est-à-dire nés en 1940 et avant. Le Challenge "Z" récompensera l'équipe qui réussit "l'exploit" de se classer 20 places avant le dernier.

Et, enfin, pour les dames, le Challenge Marthe DUBREUIL sera confié à l'équipe gagnante.

Médaille souvenir à tout participant dont l'équipe termine l'épreuve.

Le règlement de la course sera envoyé après l'inscription.

Seniors : Vétérans A :
Vétérans B . Dames :
Nom du responsable : Div. :

déclare inscrire l'équipe qui portera le nom suivant :

à la course du CERN du 4 juin 1980.

Signature.....

A renvoyer avant le mercredi 28 mai 1980, dernier délai, à W. ZAPF - PE/4466 -

Le droit d'engagement est de 5FS par coureur, payable à l'inscription de l'équipe.

Les positions des équipes sur la ligne de départ étant déterminées par les numéros des dossards attribués lors des inscriptions, vous avez intérêt à vous engager le plus tôt possible.

CLUB DE PETANQUE

Vendredi 16 mai 1980 à partir de 19h (heure suisse), Concours en 3 parties.

Doublettes formées.

Buffet - Buvette